

Réunion du conseil municipal du 03 FEVRIER 2015

Présents : M.M. Gérard GREFFE, maire, M. Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE, adjoints, Mmes et M. Antoine BEAU, Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Sébastien FOL, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Magali GODARD, Nolwenn BEROUJON, David BURLE

Excusée : Néant

Absente: Françoise CHARLEUX

Secrétaire de séance : Patrick SCHWIRTZ

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 :

Décision du 13 janvier 2015 de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Mr et Mme DAENE-COUCPEZ au profit de Mr et Mme VANCRAEYENEST Adrien d'une propriété sise à RUFFEY-les-BEAUNE, cadastrée section A N°353 lieudit « le bas de Varennes » pour 935 m², 354 pour 425m² lieudit « 6, route de Vignoles », moyennant le prix de deux cent trois mille euros (203000,00€).

3 / TRAVAUX DE VOIRIE 2015 – Demande de subvention:

Monsieur Patrick SCHWIRTZ, premier adjoint, rappelle que par délibération du 07 octobre 2014, il avait été décidé de lancer la réalisation des travaux de la première tranche de la route de Combertault à Travoisy, de confier les relevés topographiques, la maîtrise d'oeuvre, le suivi et le pilotage de chantier à la société Techniques Topo de Beaune. Il avait été également décidé aux termes de cette même délibération de programmer la réalisation de la deuxième tranche en 2015.

M.SCHWIRTZ expose à l'aide d'un plan, les différents travaux dans cette deuxième tranche ainsi que la troisième et dernière prévue pour 2016.

Après que les conseillers aient échangé sur le projet (création d'un fossé côté sud, exploitation nécessaire de quelques peupliers pour sa création, réalisation d'une chicane décalée avec galets...), le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de la deuxième tranche des travaux de la route de Travoisy à Combertault pour un montant prévisionnel HT de 50 004,00€.
- sollicite le concours du Conseil Général dans le cadre du Fonds Cantonal de Développement Territorial,
- de la Répartition du produit des amendes de police
- précise que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la commune.
- Certifie que les travaux portent sur une voie communale.
- S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du conseil général au titre de ce projet.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

- donne pouvoir au Maire pour lancer les formalités de choix des entreprises pour les travaux.

4./ COMPOSITION COMMISSION DE RECRUTEMENT agent technique :

Dans le but d'atteindre à nouveau l'effectif de deux agents techniques à temps plein, effectif nécessaire au bon fonctionnement de ce service, compte tenu des tâches à exécuter et également en vue de préparer le futur départ en retraite de l'agent en place, il est décidé de recruter un nouvel employé. Une commission à effectif restreint sera chargée de la mise à jour de la fiche de poste, de procéder aux annonces et diffusions qui s'imposent et de procéder à la sélection du candidat, après entretiens.

Après en avoir délibéré, la commission sera constituée sous la présidence du Maire, des trois adjoints ainsi que de Messieurs Sébastien FOL et David BURLE, conseillers municipaux.

5, BUDGET 2015 : TRAVAIL SUR LES PRÉVISIONS – FINANCES RPI :

Le maire fait le compte-rendu de la commission « » Finances » qui se réunit chaque mois et qui avance sur l'analyse financière et prospective. Il donne un premier résultat des comptes de l'année 2014, lesquels feront l'objet d'un vote du compte administratif et compte de gestion en mars ou avril prochain.

Il réitère l'information déjà donnée selon laquelle les dotations de l'État vont baisser dès 2015 dans de très fortes proportions, alors que nos dépenses sont en constantes augmentations de par de nouvelles obligations sans cesse mises à la charge des communes (Instruction des dossiers d'urbanisme au 1er juillet 2015, notamment..). Tous nos contrats ont été revus (assurance, téléphone, EDF), et renégociés au plus juste pour limiter les dépenses.

Le maire informe également de la réponse négative reçue de la Préfecture suite à notre demande d'aide auprès du fonds de solidarité en faveur des collectivités locales touchées par des catastrophes naturelles. En effet, seules deux communes ont sollicité une aide suite aux événements climatiques du mois de novembre 2014, les dégâts constatés n'atteignant pas le seuil de 150 000,00€ prévu à l'article R1613-3 du CGCT pour ouvrir une procédure au titre du Fonds de Solidarité des catastrophes naturelles. Le maire fera un recours gracieux.

Le maire donne ensuite lecture du bilan du RPI 2014 et des prévisions budgétaires 2015. Il est précisé que faute d'avoir vu les investissements 2014 avec notre commune, conformément aux termes de la convention, la commune de Vignoles a décidé de supporter seule ces investissements. La commission du RPI se réunira jeudi 5 février.

La sous-préfète réunira la semaine prochaine les deux maires de Vignoles et Ruffey-Lès-Beaune au sujet de la convention du RPI laquelle a été jugée par ces services licite mais totalement inique.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion « inondations » du 26 janvier dernier demandée par les services de l'État, en présence de la sous-préfète de Beaune. Les inondations font suite à un événement climatique « cévenol » hors norme. Aucune solution n'a été trouvée pour pallier à ces risques d'inondation, le curage des rivières restant selon les techniciens inefficace et la construction de bassin de rétention bien trop onéreux

Il a seulement été rappelé les obligations d'entretien des berges, des branches tombées dans la rivière, à la charge des riverains et propriétaires le long de de la rivière. Ces entretiens ne nécessitent pas d'autorisation particulière. Madame la Sous-préfète fera un courrier au Conseil Général en vue du partage des frais sur les ouvrages d'art (pont, routes...), ce dernier ne versant aucun centime ; Les communes sont invitées à mettre à jour et même à établir pour celles qui ne l'aurait pas fait, leur Plan Communal de Sauvegarde. L'ATLAS des zones inondables va être revu.

– Monsieur Patrick SCHWIRTZ donne compte rendu du travail de sa commission sur les fossés. Un gros travail d'inventaire de situation sur le terrain et ainsi que d'état des fossés situés sur le territoire communal a été réalisé. A l'aide d'un plan, il explique les différents « points noirs » ; reste à savoir juridiquement qui est responsable de l'entretien lorsque le fossé traverse une propriété privée. Il va falloir également établir un planning des travaux à réaliser sur ces fossés. Madame CHABANEL, technicienne de rivière, sera également sollicitée pour avis sur les « points noirs » identifiés sur les cours d'eau.

– Le maire informe également de la visite de Mme MARY et de M. François, conservateurs délégués des antiquités et objets d'art de la Côte d'Or qui se sont déplacés en vue de la restauration des trois cadrans du clocher de l'église, du mécanisme d'horloge déposé dans le clocher ainsi que la restauration du panneau peint « L'Apostolat de Saint Léger ». Ces travaux sont susceptibles de bénéficier des aides de l'Etat.

– Comme il a été indiqué précédemment, l'instruction des documents d'urbanisme par les services de l'État ne sera plus possible à partir du 1er juillet prochain. Si la commune a la possibilité de reprendre seule ces instructions, se pose le problème du personnel non formé à cette tâche et de la responsabilité que cela peut engendrer. Le recours à un bureau privé est illégal, le SCOT n'a pas la compétence, et la création d'un syndicat n'est pas possible. La communauté d'agglomération étudie en ce moment la possibilité de créer une plateforme d'instruction pour toutes les communes ; le coût de l'instruction d'un document se situerait entre 300 et 500€ à la charge des communes.

Le conseil municipal attend des propositions plus élaborées pour se prononcer ou non sur son adhésion à ce service proposé par la communauté d'agglomération.

- Le maire propose d'adhérer au service du Conseil D'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Côte d'Or, (CAUE) lequel prodigue gratuitement des conseils aux collectivités locales (ainsi qu'aux particuliers), conseils utiles dans la réalisation de tous nos projets en cours. L'adhésion est de 0,20€ par habitants ce qui représente un coût annuel de 150,00€ environ.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

– émet un avis favorable à cette adhésion et donne pouvoir au maire pour procéder à celle-ci.

- dit que la dépense sera prévue au BP 2015.

– Monsieur le Maire informe ensuite les conseillers de sa rencontre avec la Responsable « MARPA, maison d'accueil et de résidence des personnes âgées, de la Mutualité Sociale Agricole qui aura lieu le 20 février prochain.

- Le maire rend compte de sa visite sur la sablière de Combertault, exploitation d'un particulier; le site sera prochainement épuisé, et l'extension sur la commune de Ruffey-Lès-Beaune pourrait être envisagée mais nécessite, avant tout, de bien vérifier les limites des territoires communaux.

– La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 03 Mars 2015

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt trois heures trente minutes.

